

ADASEN
Bureau n101
Affaire suivie par :
Ingrid ARZEL
Tél : 03 84 78 63 03
Mél : ce.ien.adjoint.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 1^{er} septembre 2025.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône.

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
débutants,
s/c Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles,
s/c Mesdames et Monsieur les IEN,

Objet : organisation des obligations réglementaires de service

Référence : Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré

Les enseignants débutants assurent leurs obligations de service dans le cadre des 108 heures réglementaires annualisées, ce de façon adaptée à leur statut comme indiqué ci-dessous.

| | M2CA | PES à 50% | PES à 100% |
|---|------|-----------|---|
| Animations pédagogiques - Formation continue | | 9 h | 18 h |
| Formation spécifique | | | 30 h de M@gistère, 6 h de formation disciplinaire, 6 h d'aide à la prise de poste |
| Tutorat | 8 h | 8 h | 12 h |
| Heures forfaitaires * | 12 h | 24 h | 24 h |
| Conseil d'école | 6 h | | |
| APC | 10 h | 7 h | 6 h |
| Total | 36 h | 54 h | 108 h |

* Activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle) ; élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège ; relations avec les parents ; élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

Points de vigilance :

M2CA

Le professeur stagiaire contractuel alternant inscrit en Master 2 MEEF 2CA) effectue tous les lundis en responsabilité un stage filé dans une école. En complément, il effectue en responsabilité 2 stages massés de 6 jours, les jeudis et vendredis pendant 3 semaines dans un cycle différent du stage filé.

| Stage massé 1 | Stage massé 2 |
|------------------------|-----------------------|
| 20 et 21 novembre 2025 | 26 et 27 février 2026 |
| 27 et 28 novembre 2025 | 05 et 06 mars 2026 |
| 04 et 05 décembre 2025 | 12 et 13 mars 2026 |

DAC

Les stagiaires PE et étudiants M2CA peuvent à un moment de leur parcours avoir besoin de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement concerté « DAC ». Ce dispositif bienveillant est un levier de mise en progrès et vient en complément du suivi des tuteurs.

Une réunion de l'ensemble des formateurs et de l'IEN chargé de la formation initiale sera organisée et permettra de :

- définir les objectifs à atteindre et les compétences professionnelles ciblées,
- élaborer un programme de formation spécifique à développer par l'enseignant contractuel ou stagiaire dans sa pratique professionnelle,
- prévoir les modalités d'organisation de l'ensemble des actions à mettre en oeuvre (stage d'observation, pratique accompagnée, mise à disposition de ressources, etc.) et analyser les effets des actions déclinées en vue d'éventuels ajustements.

**IA-DASEN
Catherine RIDARD**

